YVES DÉTRAIGNE, FRANÇOISE FÉRAT

«Cour de justice de la République : le Sénat a élu six juges titulaires et six juges suppléants»

18/10/2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Cour de justice de la République est la juridiction compétente pour juger les actes accomplis par les membres du Gouvernement dans l'exercice de leurs fonctions et qualifiés de crimes ou délits au moment où ils ont été commis.

Elle comprend quinze juges : douze parlementaires élus, en leur sein et en nombre égal, par l'Assemblée nationale et par le Sénat après chaque renouvellement général ou partiel de ces assemblées et trois magistrats du siège à la Cour de cassation, dont l'un préside la Cour de justice de la République.

Les sénateurs titulaires et leurs suppléants respectifs sont :

- M. Arnaud de BELENET et M. Bernard CAZEAU ;
- M. François-Noël BUFFET et Mme Catherine TROENDLÉ ;
- Mme Agnès CANAYER et Mme Brigitte LHERBIER ;
- **M. Yves DÉTRAIGNE et Mme Françoise FÉRAT ;**
- M. François PILLET et Mme Catherine DI FOLCO ;
- Mme Laurence ROSSIGNOL et M. Jean-Luc FICHET.

Communiqué de séance du Sénat.

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : @UC_Senat
Facebook : SenateursUDIUC